



ERASMUS+

Modèle de Proposition

**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

**Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement
Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

**Version 1.1
4 mars 2020**





ERASMUS+
PROPOSITION (PART B)

**Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus
pour l'Enseignement Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veuillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	7
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus	10
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus	10
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	10
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux	15
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux	15
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité	19
2.3. A des fins de visibilité	20

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets

de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution



Le Président de l'Université

Ary BRUAND

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

La stratégie d'internationalisation de l'Université d'Orléans valorise ses caractéristiques institutionnelles, socio-économiques et géographiques : c'est un établissement de taille moyenne (19 285 étudiants au 15 janvier 2020)

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

comprenant 11 composantes d'une grande diversité ; à côté de trois grandes UFR, on y compte un Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, une École d'ingénieur, des Instituts universitaires de technologie, une École universitaire de kinésithérapie et un Observatoire des sciences de l'univers. L'offre de formation est nourrie par une activité scientifique couvrant tous les principaux domaines de la recherche, déclinée dans 26 laboratoires et 5 écoles doctorales ; plusieurs axes de recherche développés à Orléans bénéficient d'une très grande visibilité tant au niveau national qu'international.

L'Université d'Orléans (UORL) se situe en Région Centre-Val de Loire, son campus principal se trouvant à 120 km au sud de Paris. Elle a comme spécificité de s'étendre sur l'ensemble du territoire régional grâce à 13 sites universitaires supplémentaires qui témoignent d'un fort ancrage dans le tissu socio-économique local dans lequel s'enracine son rayonnement à l'international.

La stratégie de l'université, présentée dans le Projet d'établissement 2018-2022, donne une place prépondérante à l'internationalisation des formations et de la vie des campus, l'un des quatre axes stratégiques de développement identifiés pour cette période. La participation de l'université au programme Erasmus+ est la pierre angulaire sur laquelle repose la plus grande partie des activités d'internationalisation en cours et prévues.

Dans le cadre des différentes formations, l'UORL encourage ses étudiants à se familiariser avec une diversité de contextes culturels, européens et non-européens, condition pour développer leurs compétences personnelles et professionnelles ainsi que leur sens de la citoyenneté. Fréquenter des étudiants et enseignants internationaux sur les campus de l'université, s'intégrer dans un autre système universitaire ou dans un environnement professionnel différent lors d'un séjour d'études ou un stage à l'étranger, sont autant d'étapes importantes qui permettent aux futurs diplômés de se préparer soit à une poursuite d'études dans un cycle supérieur, soit à une carrière professionnelle à l'échelle internationale.

Comme indiqué dans le Projet d'établissement de l'UORL, le programme Erasmus+ est le principal moyen d'obtenir, pour la majorité des étudiants, une première expérience internationale. Pendant la période 2021-2027, l'université souhaite élargir encore davantage la participation des étudiants, des personnels enseignants et administratifs au programme Erasmus+, dans le cadre de l'action clé 1, en mettant en œuvre un nombre croissant de mobilités entrantes et sortantes, y compris avec des pays extra-européens (projets de mobilité internationale des crédits). Ce faisant, l'établissement attache une grande importance au caractère pleinement inclusif de la mobilité Erasmus+, d'un point de vue tant social que géographique (c'est-à-dire concernant les 14 sites de l'université), facilitant la participation de personnels de toutes catégories et de l'ensemble des étudiants y compris ceux ayant un emploi et / ou des enfants à charge, se trouvant en situation de handicap ou de maladie chronique. La stratégie déployée par l'université prévoit explicitement de renforcer la réussite des étudiants en situation de handicap, et l'établissement s'est également engagé dans un processus de conventionnement avec le Fonds d'insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). La création récente d'un groupe de travail chargé de l'égalité entre femmes et hommes et de la diversité témoigne elle aussi de l'importance accordée à la promotion d'une inclusion réelle au sein de l'UORL. Les principes d'inclusion, de non-discrimination et de transparence régissent aussi l'engagement de l'UORL dans la démarche de labellisation européenne *Human Resources Strategy for Researchers* (HRS4R) dès 2018. Les actions menées dans le cadre de toutes ces politiques s'articulent clairement avec les priorités mises en avant par le programme Erasmus+.

Afin d'améliorer encore davantage la qualité de l'expérience de mobilité, entrante et sortante, et de la rendre accessible pour le plus grand nombre, la stratégie mise en œuvre par l'UORL prévoit une intensification et densification de l'offre de cours en anglais, un soutien constant pour l'apprentissage des autres langues parlées en Europe (entre autres grâce à la création d'un *Learning centre* ouverts à tous les usagers de l'université, programmée à l'horizon 2023-24), ainsi que le développement continu de son Institut de Français labellisé par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, proposant notamment des cours de français gratuits aux étudiants Erasmus+ entrants pendant toute la durée de leur séjour en France.

Pour la période 2021-2027, l'UORL s'engage à continuer son effort de modernisation et homogénéisation des pratiques administratives qui accompagnent les actions de mobilité, avec une démarche qualité rigoureuse, et en franchissant complètement l'étape de la dématérialisation, en alignement avec les efforts environnementaux engagés à l'échelle de l'université et les nouvelles priorités du programme Erasmus+. De même, comme explicité dans le Projet d'établissement 2018-2022, l'université s'est engagée résolument dans la voie de l'innovation pédagogique, avec l'appui d'une équipe d'ingénieurs pédagogiques regroupés dans un *Learning Lab* créé en 2018. Ce dispositif, appelé à s'élargir encore davantage, soutient la création et la mise en œuvre de cours hybrides, combinant apprentissage présentiel et distanciel, ce qui facilite la mise en place d'une offre de cours de *blended mobility* et ainsi de personnalisation et internationalisation des parcours des étudiants.

Membre associé de la European University Foundation, en vue à la fois d'approfondir sa coopération avec des partenaires internationaux, et d'innover au niveau de la pédagogie et de la pratique administrative, l'UORL a aussi comme objectif d'intensifier encore davantage sa participation aux actions clé 2 (coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques) du programme Erasmus+ pendant la période 2021-2027, en s'appuyant sur des liens forts déjà existants avec des universités en Europe, et au-delà des frontières européennes dans le cas des projets de renforcement de capacités.

Se saisissant du potentiel transformateur et modernisateur de l'initiative, l'UORL a candidaté au premier appel pour la création d'Universités européennes "pilotes", avec une alliance de 6 autres établissements, qui, bien notée, est partiellement opérationnelle depuis 2019 grâce à un premier financement alloué par les gouvernements français et allemand, en attendant le résultat à l'appel aux projets 2020.

Favorisant la mobilité internationale à plus grande échelle, consciente de sa responsabilité sociale, modernisant ses pratiques dans un souci d'assurance qualité, œuvrant à renforcer la coopération avec des partenaires internationaux au-delà des projets de mobilité, l'UORL a pour objectif de contribuer au développement quantitatif et qualitatif de l'Espace européen d'enseignement supérieur pendant la période 2021-2027. Les différentes actions qu'elle prévoit de réaliser dans le cadre du programme Erasmus+ lui permettront d'élargir l'accès de ses étudiants et personnels aux

mobilités physiques, virtuelles et hybrides ; de perfectionner et harmoniser encore davantage les pratiques administratives mises en œuvre par les acteurs des relations internationales dans les 11 composantes et 14 sites de l'université, avec des démarches rigoureuses d'assurance qualité ; de contribuer à l'innovation pédagogique et de renforcer ses liens de coopération avec des partenaires institutionnels, économiques et issus de la société civile, à l'échelle régionale, européenne et au-delà des frontières de l'Europe.

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Pendant la phase de programmation 2021-2027, l'action clé 1 restera celle qui mobilisera le plus de ressources humaines de l'université et à laquelle participeront le plus grand nombre d'usagers et de personnels.

En ce qui concerne la mobilité des étudiants à fins d'études et de stages à l'étranger, bien que le nombre des étudiants participants ait été en constante augmentation pendant la période 2014-2020 (freinée seulement en 2020 en raison de la crise sanitaire), l'objectif consistera à augmenter progressivement le taux des diplômés ayant bénéficié d'une mobilité Erasmus à 20 – 50 % selon les filières. La période 2021-2027 sera marquée par une attention accrue attachée à l'inclusion de publics défavorisés (voir 2.1). En lien avec des écoles doctorales, on étudiera également les différentes manières d'intégrer davantage de mobilités Erasmus+ aux études de 3^e cycle.

La mobilité enseignante devra se répartir de façon plus égale sur l'ensemble des composantes. Enfin, l'université veillera à ce que des personnels de toutes catégories (administratifs, techniques...) participent aux mobilités de formation, démarche engagée en 2017 en améliorant la diffusion de l'information sur les mobilités STT via le catalogue de formation des personnels de l'université. Consciente que le programme Erasmus+ constitue pour tous les personnels une opportunité de diversifier et internationaliser leurs parcours professionnels, l'UORL suivra le taux de participation des différentes catégories de personnels BIATTS à travers d'indicateurs.

La mobilité entrante continuera à être accompagnée d'actions visant à faciliter l'intégration des étudiants et personnels accueillis, notamment grâce au guichet d'accueil mis en place en 2018, avec la coopération de partenaires locaux et régionaux (municipalité, transports publics, préfecture, CROUS...) et de l'Institut de Français. Une démarche de labellisation « Bienvenue en France » (Campus France) est en cours, l'UORL étant en très bonne voie d'obtenir le label avant le début de la période de programmation 2021-2027.

Fort de son expérience acquise dans la période 2014-2020, l'UORL candidatera régulièrement pour des projets de Mobilité internationale de crédits (MIC) en ciblant des pays africains et ceux de l'Europe de l'Est (Ukraine en particulier).

Un dernier objectif concerne la mise en place d'un Master commun Erasmus Mundus avec une spécialisation adossée à de nouvelles formations innovatrices émergentes à Orléans, notamment dans le domaine du numérique, si possible en lien avec l'Université européenne ATHENA (projet déposé dans le cadre du 2^e appel à projets, résultat attendu été 2020).

Toutes ces actions continueront à être coordonnées par la Direction des relations internationales (DRI), une équipe de 12 personnes, avec un pôle Mobilité et un pôle Développement et Partenariats. La mise en œuvre mobilise outre la DRI une vingtaine d'agents dédiés dans toutes les composantes de l'université et dans les antennes délocalisées sur le territoire, en proximité du terrain.

Les projets développés dans le cadre de l'action clé 2 s'appuieront essentiellement sur les mêmes acteurs, en y associant des enseignants-chercheurs et d'autres catégories de personnel, selon les objectifs visés.

Déjà engagée dans plusieurs partenariats stratégiques, l'UORL prévoit de participer tous les ans à des projets de ce type pendant la période 2021-2027, en tant qu'établissement coordinateur ou partenaire. Membre associé et actif dans la European University Foundation, l'UORL étudiera tous les ans les projets portés par d'autres membres de l'EU et en proposera elle-même, en plus de continuer à soutenir des projets développés par les enseignants-chercheurs dans les différentes composantes.

En 2017-2018, l'UORL a accueilli des experts du Joint Research Centre (JRC) de la Commission Européenne, dans le cadre de l'étude Higher Education for Smart Specialisation (HESS, résultats publiés ici : <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/eu/-/higher-education-for-smart-specialisation-centre-val-de-loire-report?inheritRedirect=true&redirect=%2Ffeu%2Fhess>). Sur la recommandation de l'équipe d'experts, l'UORL étudiera les possibilités de la création d'une alliance de la connaissance / un partenariat pour l'innovation avec des acteurs économiques locaux, notamment ceux regroupés dans la Cosmetic Valley (cluster de recherche et développement dans le domaine des cosmétiques, en Région Centre-Val de Loire). Comme souligné par l'étude HESS, l'UORL entretient des liens étroits avec l'agence régionale de développement Dev'Up, acteur majeur de l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente de la Région-Centre-Val-de-Loire. La vice-présidente aux relations internationales / Europe a été invitée à plusieurs reprises à présenter les synergies entre les actions de l'université et les stratégies régionales et européennes lors d'événements organisés par le JRC ou la Commission Européenne (dernièrement au 8^e European University Business Forum à Bruxelles, en octobre 2019). Ces liens actifs permettent d'identifier des domaines prometteurs pour la mise en place de partenariats de coopération et d'innovation dans le cadre de l'action clé 2.

Avec des partenaires dans 6 autres pays européens, l'UORL a proposé dès le premier appel à projets de construire une alliance pilote d'universités européennes, ATHENA, coordonnée par l'Institut Polytechnique de Porto. Le projet a obtenu une note de 80,5 en 2019 (seuil d'acceptation : 81 points) et a été déposé à nouveau en 2020, dans une forme encore améliorée. En cas de succès, les années 2020-2023 correspondraient à la première phase de cette Université européenne, avant que le consortium ne demande un prolongement pour les quatre années suivantes.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Les projets de mobilité étudiante (action clé 1) visent à améliorer les compétences des étudiants et à leur apporter de nouvelles connaissances, entre autres des compétences en langues étrangères et une sensibilisation à la dimension interculturelle. L'expérience de mobilité aiguë le sens de l'initiative des étudiants, contribuera à façonner leur profil de spécialisation et augmentera leur employabilité.

Des indicateurs déjà identifiés au niveau du Projet d'établissement et à des fins d'évaluation externe (HCERES) concernent les effectifs des différents publics étudiants qui participent aux actions de mobilité (par composante et niveau d'études). Pendant la période 2014-2020, l'un des objectifs était d'évaluer notre dynamique de l'ingénierie à l'international (notamment afin d'optimiser nos capacités à répondre aux appels à propositions dont ceux du programme Erasmus+), ou de produire des indicateurs en lien avec l'internationalisation de notre campus autour de thématiques telles que l'accueil de nos étudiants (passages devant notre guichet unique d'accueil des étudiants internationaux). Ils peuvent aussi servir à mieux connaître le nombre de créations de formations enseignées en anglais (nous essayons d'encourager le développement de curricula en anglais et rémunérons un intervenant pour accompagner les enseignants dans une démarche personnalisée grâce aux fonds de la ligne Soutien Organisationnel [SO] de notre enveloppe KA 103).

Afin de mesurer pleinement l'impact attendu dans la nouvelle phase de programmation Erasmus+, s'y ajouteront également de nouveaux indicateurs qui mesureront l'inclusion d'étudiants en situation de handicap ou maladie chronique, ayant un emploi et / ou des enfants à charge.

L'UORL continuera aussi à développer un suivi plus qualitatif des diplômés qui permettra d'évaluer l'impact des mobilités d'études ou de stage Erasmus+ sur l'évolution de la carrière professionnelle des anciens étudiants.

A titre d'exemple, à l'échelle des actions KA 107 (projets MIC), il a déjà été décidé de la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs, par exemple concernant la préparation, l'accompagnement, l'accueil et le déroulé du programme pour les étudiants et les enseignants, la motivation professionnelle des enseignants à l'aide de questionnaires ciblés et d'enquêtes annuelles, un suivi de la couverture médiatique des actions menées, ainsi qu'un suivi longitudinal concernant le taux d'insertion professionnelle des étudiants du programme ciblé.

En ce qui concerne la mobilité du personnel, l'établissement souhaite amener ce public à pouvoir améliorer ses compétences, en fonction du profil professionnel des participants (enseignement, administration, domaine de la santé, de la culture, systèmes informatiques, bibliothèques...). Les participants développeront une meilleure compréhension des pratiques, politiques et systèmes rencontrés dans d'autres pays européens dans leurs domaines respectifs. De retour en France, ils seront mieux à même à gérer la diversité culturelle et linguistique des étudiants et autres usagers. L'expérience acquise lors de la mobilité enrichira leur curriculum, leur apportera sans doute une motivation accrue et leur ouvrira de nouvelles perspectives de carrière. Comme mentionné plus haut, la participation réelle et l'impact sur l'évolution professionnelle de différentes catégories de personnels BIATTS sera monitorée grâce à des indicateurs.

Egalement dans le cadre de l'action KA 103, et pour faire suite aux analyses qualitatives de l'agence Erasmus+ France, la mise en place de davantage d'indicateurs en rapport à la mobilité enseignante doit être organisée dès 2021. En effet et à titre d'exemple, le taux de satisfaction de ce public quant à la reconnaissance de la mobilité est considéré comme faible par l'agence. Ainsi, pour évaluer l'impact des mesures envisagées pour améliorer cette reconnaissance (et développées ci-après), l'élaboration et l'analyse d'indicateurs semble indispensable et fera l'objet d'une réflexion en lien avec les instances de l'établissement compétentes en la matière (dont le service pilotage, prospection et amélioration continue de la Direction Générale des services de l'université).

La participation à l'action clé 2 renforcera encore davantage la coopération avec des établissements partenaires dans d'autres pays européens et contribuera au rayonnement international de l'UORL. L'échange de bonnes pratiques et les dispositifs d'assurance qualité mis en œuvre contribueront à améliorer les compétences managériales au sein de l'université et d'internationaliser et d'innover dans un nombre de services centraux tout comme dans les composantes de l'université.

Indépendamment des actions qui s'insèrent dans le programme Erasmus+, mais en synergie avec celui-ci, des processus de certification de différents services centraux et composantes sont sous étude : application du référentiel

EU Grants: Proposal template (EACEA Erasmus+ IBA): V1.0 – 11.02.2020

« Marianne » pour la modernisation du service public au sein du Service commun de documentation, certification ISO à l'échelle de composantes.

En cas d'acceptation du projet d'Université européenne ATHENA, un dispositif exhaustif de contrôle de qualité sera mis en place, grâce notamment à un *Quality Assurance Board* permanent qui répondra à la fois au coordinateur du projet et au Conseil d'administration du consortium, en liaison avec EUniQ, un projet développé dans le cadre de l'action clé 3. A l'aide d'une série d'indicateurs et d'outils semi-automatisés seront monitorées l'efficacité des processus mis en place et des réunions internationales des différents acteurs du consortium ainsi que la qualité des livrables, entre autres. L'impact sur l'UORL serait un bond significatif en avant en termes d'expertise d'assurance qualité aux plus hauts standards internationaux.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

De manière générale, les informations sur les actions Erasmus+ et notamment les possibilités de mobilité étudiante et du personnel sont diffusées de manière très visible et totalement transparente à la totalité des intéressés. Ces actions de communication, condition préalable à une participation touchant toutes les catégories, et les mécanismes de sélection, garantissant un traitement égal et équitable, sont décrits dans la 2^e partie de cette section 2.1., après une partie qui concerne plus précisément l'inclusion et non-discrimination.

L'objectif d'inclusion sociale peut seulement être atteint en adressant le problème du financement des mobilités Erasmus+. Après consultation des différents acteurs concernés, notamment les personnels RI dans les 11 composantes de l'université, se trouvant en proximité immédiate des étudiants avec leurs profils socio-économiques spécifiques selon les sites et les filières choisies, il ressort que la bourse Erasmus+, même complétée par la bourse « MobiCentre » allouée par la Région Centre-Val-de-Loire, ne suffit pas à couvrir les coûts encourus par les étudiants en mobilité Erasmus+, notamment dans les pays du groupe 1. En 2019, un important travail de modélisation financière a été réalisé par le pôle Mobilité de la DRI, et par la suite nous avons pu proposer au Conseil d'administration de l'UORL d'augmenter l'aide à la mobilité internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (AMI) au quasi maximum des mensualités possibles pour les étudiants boursiers sur critères sociaux, c'est-à-dire environ 40 % de notre effectif étudiant. Dès lors, un étudiant boursier obtient 1600 euros (4 mensualités) d'AMI par semestre passé en mobilité Erasmus+, cumulables avec les bourses Erasmus+ et MobiCentre. L'impact de cette mesure a été notable dans le chiffre global des candidatures à la mobilité sortante en 2019-2020, Europe et hors Europe, mais la crise sanitaire en cours ne permet pas d'en tirer un bilan conclusif à ce stade, notamment en raison de l'annulation de nombreux stages Erasmus+ initialement prévus à l'été 2020. En augmentant la bourse AMI de façon significative, l'UORL se place maintenant parmi les universités françaises qui supportent au mieux la mobilité sortante des étudiants boursiers, donc issus des catégories socio-économiques les plus défavorisées. En toute logique, la mesure montrera pleinement son impact inclusif une fois la crise sanitaire surmontée.

En ce qui concerne l'inclusion que nous qualifions de « géographique », à savoir concernant les 5 antennes ou sites délocalisées de l'université, se trouvant jusqu'à 140 km d'Orléans, nous continuerons pendant la période 2021-2027 le travail déjà initié de cartographier la participation des étudiants à la mobilité Erasmus+, d'analyser la qualité des accords Erasmus+, d'identifier d'éventuels freins à la mobilité et d'y remédier. Des indicateurs spécifiques nous permettront d'évaluer l'impact des dispositifs mis en place.

L'inclusion égale de tous les publics étudiants et enseignants ne se mesure pas seulement selon des critères socio-économiques et géographiques mais aussi en termes de participation active de personnes en situation de handicap ou de maladie chronique. Depuis de nombreuses années, ces publics sont accompagnés par la Passerelle Handicap et le Service de médecine universitaire qui assurent un suivi personnalisé et proposent des solutions sur mesure (assistance pour la prise de note et autres tâches quotidiennes, aménagement des modalités des examens), y compris naturellement pour les étudiants Erasmus+ entrants.

La problématique des discriminations de personnes sur la base de leur genre ou leur orientation sexuelle a été portée à l'attention des universités françaises plus récemment, entre autres grâce à l'obligation légale de nommer une chargée de mission à l'égalité et la diversité depuis 2014. En 2017, l'UORL a ainsi créé un groupe de travail qui assiste le chargé de mission dans ses tâches. De nombreuses actions de communication et de sensibilisation sont menées régulièrement sur tous les sites de l'université. Depuis 2018, existe une Cellule de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dont le travail a été qualifié d'exemplaire. Les membres de cette cellule, dont la Vice-présidente aux relations internationales / Europe qui s'intéresse spécifiquement aux cas impliquant des étudiants étrangers, ont tous été formés par des psychologues, juristes et autres acteurs dans le domaine de la non-discrimination sexuelle et de genre afin de remplir leur mission au mieux. Dès la rentrée 2020, les étudiants Erasmus+ entrants seront informés de l'existence et du périmètre d'action de cette Cellule.

Si le projet d'Université européenne ATHENA est accepté, l'UORL franchira encore un pas supplémentaire vers l'inclusion de différents publics étudiants et enseignants. Parmi les actions programmées se trouve par exemple la sensibilisation d'élèves quant à l'attractivité des filières scientifiques, technologiques et d'études d'ingénieur afin d'attirer de façon ciblée de futures étudiantes et d'équilibrer la composition des effectifs. ATHENA prévoit aussi des actions très spécifiques à l'attention d'étudiants sourds et malentendants, en tirant profit de l'expertise scientifique des partenaires du consortium qui développent depuis plusieurs années des solutions technologiques par exemple dans la reconnaissance vocale et la traduction automatisée à l'attention de ce public spécifique et afin d'améliorer leur expérience de mobilité internationale.

Un autre impact significatif est attendu suite à la mise en place de formes de mobilité nouvelles, notamment hybrides, qui rendront possible l'inclusion d'étudiants ayant un emploi salarié et / ou des enfants à charge, pour lesquels une mobilité Erasmus+ d'un ou de deux semestres n'est que très rarement envisageable. Ces étudiants pourront suivre des cours proposés par d'autres universités du consortium en ligne et ne se déplaceront que pour une courte période à l'étranger.

En ce qui concerne la transparence des procédés, l'UORL agit dès maintenant sur deux plans : la promotion du programme Erasmus+ et la sélection des participants selon des critères équitables.

S'agissant de la mobilité sortante :

- **La promotion du programme Erasmus+** auprès de tous nos étudiants et personnels est effectuée lors de « Journées de la Mobilité Internationale » (JMI), événement transverse organisé une fois par an à l'échelle du campus et principalement financé grâce à l'enveloppe SO de notre enveloppe KA 103. Cet événement de communication a lieu en octobre en adéquation avec le calendrier fixé pour célébrer les Erasmus Days. Ces JMI sont organisées par la DRI en collaboration avec les Bureaux des Relations Internationales (BRI) dans chaque composante. Une large communication (radio campus, écrans dynamiques, réseaux sociaux, affiches etc.) est opérée à l'échelle de l'université pour informer les étudiants et personnels du programme fixé : conférences sur le thème de la mobilité, expositions dans les composantes, stands installés sur le cœur du campus, menus internationaux préparés par le CROUS etc. En 2019, les JMI de l'UORL ont été sélectionnées par l'agence Erasmus+ France, filmées et intégrées dans le film promotionnel qui participera à la communication autour des Erasmus Days à l'échelle européenne en 2020 : [#ErasmusDays 2019 : un succès dans 53 pays !](#)

Plus spécifiquement, la promotion des mobilités SMP dans le cadre de KA103 est faite au cours des JMI et parallèlement en composante pendant des réunions d'informations organisées conjointement par les BRI et les bureaux des stages. Afin d'accompagner et d'aider le plus grand nombre, ces bureaux mettent à disposition des bases de données d'entreprises accueillant des stagiaires et organisent des ateliers de recherche de stages.

Pour rapidement prendre en main l'obstacle à la mobilité que constitue souvent l'aspect financier pour nombre d'étudiants ; ces derniers sont conseillés sur les aides financières possibles dès leur mise en relation avec les BRI (trois aides cumulables au sein de l'UORL : aide Erasmus+, aide régionale et aide du Ministère pour les boursiers) et bénéficient d'un suivi individuel qui se poursuivra pendant et après la mobilité.

A l'instar des autres types de mobilité, la promotion des missions STA s'effectue pendant les JMI et se fait principalement par l'intermédiaire des BRI qui organisent des réunions à l'attention des enseignants en début d'année. Les possibilités d'aides financières font également l'objet d'une page dédiée et annuellement actualisée sur les pages internationales du site internet de l'université.

La promotion des missions STT s'effectue quant à elle entre personnels RI puis auprès des autres personnels administratifs et des enseignants des composantes. Cette possibilité de formation apparaît dans le plan académique de formation de l'établissement publié semestriellement, ce qui permet d'assurer une diffusion à l'ensemble des personnels de l'établissement.

Plus globalement, une communication autour des actions et possibilités de mobilité Erasmus+ existe sur le site internet de notre université.

Au niveau central : <http://www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/erasmus>

Au niveau des facultés : [DEG](#) , [LLSH](#) , [Sciences & Techniques](#) , [Polytech](#) etc.

- **La candidature des étudiants pour une mobilité Erasmus+** s'effectue de manière dématérialisée via un formulaire en ligne (développé par la DRI et hébergé par l'application informatique MoveOn) mis à disposition selon un calendrier commun à toutes les composantes de l'établissement.

Pour des raisons de proximité permettant de toucher largement le public ciblé (bureau et agents installés physiquement dans chaque faculté), la sélection des étudiants est organisée en composante et effectuée sur dossier, avec ou sans entretien de motivation selon les cas. Un jury composé du personnel administratif du BRI et d'enseignants responsables des accords institutionnels concernés par les vœux émis par les étudiants se réunit pour statuer. Le BRI accompagnera ensuite l'étudiant dans la préparation de la mobilité, pendant la durée sa mobilité et ce jusqu'à la validation des ECTS obtenus à l'étranger à son retour.

- **La sélection des enseignants** est réalisée à la DRI en collaboration avec la vice-présidente RI en charge de l'Europe après une campagne de candidature diffusée par voie électronique en fin d'année universitaire. Les demandes se font ensuite par écrit via un formulaire remis au BRI. Elles sont ensuite retournées à la DRI qui effectue une sélection en fonction de l'enveloppe budgétaire accordée, des destinations demandées (mise en rapport avec la stratégie RI de l'université) et de la pertinence du projet. A l'instar de ce qui est proposé aux étudiants candidats à une mobilité E+, une procédure de demande dématérialisée est à l'étude et devrait être déployée d'ici peu.

Les BRI interviennent pour aider les enseignants à préparer la mobilité en amont. En parallèle, l'accueil des enseignants entrants dans le cadre de ces missions est également géré par les BRI et les enseignants responsables des accords concernés par la mobilité.

Ainsi, s'agissant de la mobilité entrante :

Une fois sélectionnés et nommés par leur université d'origine, les étudiants sont amenés à s'inscrire sur un formulaire en ligne afin de préparer leur mobilité en amont de leur arrivée. Dans le cadre de cette procédure dématérialisée, ils peuvent notamment effectuer une demande de logement.

Comme mentionné plus haut, l'existence d'une « passerelle handicap » au sein de notre université permet d'accompagner avant et pendant leur mobilité les étudiants pour lesquels est requise la mise en place de mesures adaptées à leur situation de handicap. A titre d'exemple, nous avons déjà pu organiser l'accueil en logement CROUS

EU Grants: Proposal template (EACEA Erasmus+ IBA): V1.0 – 11.02.2020

adapté de plusieurs étudiants entrants Erasmus depuis plusieurs années. Et des services tels que l'aide aux déplacements et repas ou le prêt et l'aide à l'acquisition de matériel spécialisé sont également possibles.

A leur arrivée, les étudiants sont tous accueillis au sein d'un guichet unique (GU) qui leur propose entre autres services : la remise d'un kit de bienvenue, un accompagnement administratif systématique pour renseigner leur dossier d'inscription qui une fois validé par le GU leur permet une inscription facilitée et rapide auprès des chaînes d'inscription de l'établissement etc. Les étudiants internationaux entrants, quel que soit leur type de mobilité, sont ainsi accompagnés dès leur arrivée de manière personnalisée et égalitaire.

Des cours du soir de soutien en français sont proposés sur les deux semestres par notre Institut de français labellisé. Il est prévu que le coût de prise en charge de cette formation soit assuré via la ligne SO de notre enveloppe KA 103 (à ce jour, fonds établissement exclusivement). Ces cours peuvent rapporter jusqu'à 4 crédits ECTS et permettent aux étudiants d'améliorer leur niveau de langue française. Ils représentent également un vecteur d'intégration et contribuent, en termes académiques, à l'égalité de traitement de nos étudiants.

L'existence d'un Buddy System piloté par l'association Erasmus Student Network (ESN) et financé par l'établissement sur les fonds OS, vient parfaire l'intégration des nouveaux arrivants étrangers sur notre campus pour y effectuer leur mobilité.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

Au cours de l'année 2018-19, un travail collaboratif a été effectué sur le visuel de la carte avec la Direction des Etudes et de la Formation et le Service Communication de l'université pour y ajouter le logo européen sur toutes les cartes étudiantes (visuel européen).

Pour la Direction des Systèmes d'Information, le travail technique a été le suivant :

- > Inscription de l'université d'Orléans à la plateforme européenne et paramétrage pour l'université d'Orléans ;
- > Mise en place d'un connecteur entre le Système d'information de l'université d'Orléans et la plateforme européenne pour échanger les informations des étudiants inscrits dans le dispositif de la carte européenne ;
- > Mise à jour du logiciel Unicampus d'édition des cartes pour ajouter l'option "dispositif carte européenne" lors de l'inscription de l'étudiant ;
- > Impression systématique du QR-Code individualisé de l'étudiant sur sa carte.

Chaque étudiant inscrit à l'université d'Orléans a une carte avec le logo européen et un QR-Code permettant de l'identifier. Ainsi, un étudiant de l'UO inscrit sur la plateforme européenne pourra être identifié par une autre université faisant partie du dispositif européen simplement en scannant le QR-Code de sa carte.

La continuité du travail initié en 2019 doit se poursuivre dès 2020-21 pour que l'ensemble des services liés à la carte soit disponible pour les étudiants selon le calendrier fixé par la Commission Européenne. Ainsi pour la rentrée 2021, les étudiants entrants et sortants devraient être en mesure de compléter leur Online learning agreement (OLA). Dans le cadre de l'Université européenne ATHENA, une généralisation des services possibles pour au moins les étudiants issus des universités partenaires du consortium est prévue dès 2023 (bibliothèques, restauration etc.) afin de faciliter une mobilité la plus fluide possible.

Par ailleurs, l'UORL confirme son engagement à mobiliser les forces nécessaires pour développer et paramétrer l'application mobile Erasmus+ (dont la mise à disposition des informations utiles au candidat) selon le calendrier posé par la Commission Européenne. L'étape suivante consistant à en faire la promotion pour une utilisation optimale des étudiants entrants et sortants dès la rentrée 2020.

Afin de respecter le calendrier du projet Erasmus Without Paper (EWP) dans son intégralité (2021 > OLA, 2022 > nominations en ligne et 2023 > relevés de notes dématérialisés), l'UORL va s'appuyer sur son application informatique MoveOn et sur l'accompagnement technique proposé par l'entreprise QSU afin de pouvoir notamment configurer l'interface entre cet outil de gestion avec l'application Erasmus+ et le dashboard E+.

Pour l'aider et l'accompagner dans sa démarche, l'UORL en tant que membre que l'European University Foundation, compte également sur une participation aux différents séminaires et ateliers de formation pour la mise en place de ladite application.

² https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Dans un esprit précurseur, afin de réduire l'utilisation de papier dans le cadre des dossiers traités et pour faciliter les démarches des étudiants, l'UORL a démarré un programme de dématérialisation de toutes ses procédures administratives de candidature il y a plus de 5 ans via son application informatique de gestion des mobilités MoveOn. Ainsi, l'historique des étapes réalisées est le suivant :

- 2015-16 : 1ers formulaires en ligne de candidatures pour les mobilités entrantes
- 2016-17 : 1er portail complet de prise en charge des mobilités entrantes (y compris la demande logement)
- 2017-18 : 1er portail et formulaires pour les candidatures pour des mobilités sortantes dont Erasmus
- 2018-19 : 1er portail de demande de financement pour les étudiants sortants dont Erasmus

La prochaine étape consiste à proposer un formulaire de candidature et de gestion en ligne des mobilités STA via MoveOn, puis les mobilités STT pendant moins nombreuses.

En parallèle et à échéance plus rapprochée (rentrée 2020-21, semestre 2), la situation liée à la crise sanitaire du covid-19 que nous traversons va accélérer la possibilité pour les étudiants internationaux de s'inscrire à l'université via une procédure entièrement dématérialisée (inscription dans Apogee et paiement en ligne des frais de scolarité).

La démarche EWP conduira également à la dématérialisation des contrats pédagogiques pour tous grâce à OLA en 2021 puis à celle de l'édition des relevés de notes en 2023, permettant à l'établissement d'adopter une attitude écoresponsable sans plus aucune impression.

Deuxièmement, y a fortiori dans le cadre de la nouvelle phase de programmation, l'UORL s'engage à promouvoir des choix respectueux de l'environnement dans le domaine des transports. Depuis 2018, les étudiants Erasmus+ entrants sont informés dès leur arrivée des moyens de transport public à leur disposition grâce à un partenariat avec le réseau de transport de la métropole orléanaise TAO (abonnements à tarifs avantageux pour les étudiants, système de vélos en libre-service). En 2020, l'Université a mis en place son propre système de prêt de vélos aux étudiants et étudiera la possibilité d'y inclure des étudiants Erasmus+ dès la rentrée 2020-21, certes compliquée par la gestion de la crise sanitaire.

Pour la période 2021-2027, en conformité avec le nouveau programme Erasmus+, l'UORL encouragera les étudiants Erasmus+ sortants à privilégier les moyens de transport respectueux de l'environnement dès que cela est possible : train, bus, covoiturage, plutôt que le transport aérien. Des mécanismes de valorisation des choix environnementaux seront à l'étude dès 2020-2021.

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Dans le domaine d'une meilleure valorisation de l'engagement civique des étudiants, l'une des pistes de travail en cours consiste à améliorer les possibilités déjà existantes s'agissant de la reconnaissance de l'implication des étudiants auprès d'associations, cette démarche pouvant intervenir avant ou après la mobilité de nos étudiants sortants.

Typiquement, nous souhaitons renforcer et améliorer le Buddy System déjà existant au sein de notre établissement et avons ainsi engagé une démarche active auprès d'ESN. Au-delà de la subvention accordée annuellement à cette association, la DRI finance sur une base annuelle depuis 2019-2020 les coûts de recrutement d'un volontaire civil chargé d'optimiser et organiser le parrainage pour la rentrée. L'objectif fixé est celui de parvenir à mobiliser les étudiants de l'UORL sur le moyen et long terme pour assurer cet accompagnement de nos étudiants entrants tout au long de l'année et pas uniquement en période de rentrée. L'idée est d'amener plus d'étudiants français à parrainer un étudiant étranger et voir leur investissement reconnu par la validation d'ECTS.

Dans cette optique, deux stagiaires inscrits dans des Masters en rapport avec la multi-culturalité (UORL et Université de Paris, faculté SHS) ont été recrutés cette année pour travailler sur l'accueil de nos étudiants internationaux et à une meilleure inclusion de ces derniers sur le campus pendant la durée de leur mobilité. Pour ce faire, l'un d'eux compose une étude comparative au sein d'autres établissements de l'enseignement supérieur français des modalités de reconnaissance de l'investissement des étudiants français précédemment évoquée avec le Buddy System et doit présenter un dossier que nous pourrions soumettre à notre Vice-Président pour la Formation et la Vie Étudiante afin d'élargir le cadre déjà existant mais trop restreint de la reconnaissance de l'engagement civique de nos étudiants par l'obtention de crédits ECTS (limité à ce jour à la valorisation de l'action des élus étudiants en conseils centraux et des responsables associatifs étudiants avec l'obtention de 3 crédits ECTS au cours du cursus de licence).

Le deuxième de nos stagiaires a travaillé cette année à l'organisation d'événements pour promouvoir et encourager l'aspect multiculturel de l'établissement et encourager la mixité de tous les étudiants à participer à de tels événements. Ainsi, l'organisation d'un « challenge-Campus », événement sportif ouvert à tous, pensé autour de jeux de collaboration, de visualisation et des épreuves d'adresse qui réunirait environ 300 étudiants (capacité d'accueil du gymnase dédié) a été proposée. Le contexte de crise sanitaire que nous connaissons depuis la mi-mars a arrêté le projet qui devrait être reconduit au cours de l'année 2020-21.

Le projet d'Université européenne ATHENA prévoit, de son côté, de multiples manières d'encourager l'engagement civique des étudiants ; en cas d'acceptation du projet, des étudiants ATHENA mèneront des actions dans les écoles secondaires, acquerront des compétences entrepreneuriales en concevant des activités humanitaires à l'échelle locale et de façon connectée entre les 7 campus concernés en Allemagne, France, Grèce, Italie, Lituanie, au Portugal et en Slovaquie.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

La reconnaissance académique de la période de **mobilité des étudiants en mobilité sortante** de formation et / ou en stage à l'étranger est garantie par notre établissement de manière complète et automatique.

Cette étape débute par la constitution et la signature du contrat pédagogique de chaque étudiant. A ce jour, l'accompagnement des étudiants dans cette étape de construction de leur mobilité s'effectue en composante (BRI). Cette décentralisation permet une meilleure articulation aux stratégies internationales des unités, mais une amélioration dans la gestion de la préparation au départ par les services centraux a été observée dans les analyses qualitatives de l'agence Erasmus+ France.

Avec la mise en œuvre de la constitution des contrats pédagogiques via la plateforme OLA prévue pour 2021, une facilitation de la prise en charge de ce document désormais partagé de manière dématérialisée entre l'étudiant et les deux établissements (origine et accueil) impliqués dans la mobilité devrait permettre un meilleur respect des exigences posées par le cadre Erasmus+ dont la nécessité d'une signature de toutes les parties avant le départ.

A ce titre, notre université est d'ores et déjà affiliée au Dashboard E+ et a commencé à s'en approprier les différents onglets. Une connexion avec notre outil de gestion des mobilités (MoveOn) sera possible avant la fin de l'année 2020 et permettra d'assurer l'interface entre les deux outils pour assurer la mise en place et l'utilisation d'OLA par tous nos étudiants dès la rentrée 2021.

Actuellement, la méthodologie utilisée pour l'allocation des crédits ECTS n'est pas uniforme dans sa totalité selon les composantes de notre université (ainsi les instances de vérification du relevé avec le contrat d'études peuvent varier et le circuit de transmission au jury également) mais il ressort les éléments communs suivants :

Après vérification de la conformité du relevé de notes – et donc des examens passés par l'étudiant – avec contrat pédagogique validé et signé avant ou au début de la mobilité, ce dernier est transmis au jury de semestre ou d'année, qui valide la mobilité effectuée à l'étranger et se prononce sur le résultat (admis ou ajourné).

Enfin, à l'issue de la mobilité, l'édition d'un supplément au diplôme dont le format standard doit répondre aux exigences européennes peut être obtenue par tout étudiant sur simple demande auprès de notre Direction des Etudes et de la Formation.

La reconnaissance académique de la période de **mobilité des étudiants en mobilité entrante** de formation accueillis au sein de notre établissement débute par la consultation de notre catalogue de cours en ligne.

Les modalités d'accès à la connaissance de notre offre de formation ont été pointées comme devant faire l'objet d'une amélioration lors de l'analyse de notre rapport final KA 103 par l'agence Erasmus+ France en 2018. En effet, aujourd'hui, chacune de nos composantes propose un catalogue traduit qui lui est propre et qui peut, dans certaines facultés, ne recenser que les cours ouverts aux étudiants en mobilité encadrée.

Ainsi, un travail est en cours en collaboration avec notre Direction des Etudes et de la Formation, ainsi qu'avec notre Direction de l'Orientat ion et de l'Insertion Professionnelle (DOIP) afin de proposer une version homogénéisée (traduite en anglais dans un 1^{er} temps) de notre offre de formation recensée sur l'application informatique AMETYS, faisant notamment état des prérequis et de différentes informations en rapport avec chacune de nos formations (cours proposés dans le cursus, nombre de crédits ECTS etc.). Il est envisagé que le travail de traduction soit effectué par des étudiants de notre Master de Traduction dans le cadre d'un stage validé par des crédits ECTS et faisant l'objet d'une gratification. Dans un 2nd temps, la traduction pourrait s'étendre à d'autres langues telles que l'espagnol.

Enfin, la transmission d'un relevé de notes édité par les scolarités de nos composantes constitue la dernière étape de reconnaissance académique de nos mobilités entrantes. Un travail de paramétrage de notre outil de gestion des mobilités qui puisse faire l'interface avec le dashboard E+ et la plateforme EWP est prévu avec notre Direction des Systèmes d'Information afin d'envisager les modalités techniques nécessaires pour parvenir à une édition et une transmission de ces relevés de manière dématérialisée d'ici 2023 comme l'impose le calendrier de la Commission Européenne. Le travail en cours sur l'homogénéisation et la mise en ligne via AMETYS de notre offre de formation devrait également participer à l'amélioration de la reconnaissance des mobilités.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

S'agissant de la mobilité des enseignants :

Un travail de réflexion est en cours avec Direction Générale des Services et son service pilotage, prospection et amélioration continue pour instaurer l'édition systématique d'un certificat reconnaissant la mobilité à des fins d'enseignement dans le cadre Erasmus+ qui soit signé par le Président de l'université. Ce document pourrait être valorisé par les enseignants dans leurs démarches de promotion de carrière ou lorsqu'ils répondent à certains appels à candidature. La piste de l'intégration des heures d'enseignement effectuées en mobilité dans le total des heures dues annuellement par les enseignants est également à l'étude.

S'agissant de la mobilité des autres personnels :

Les personnels de l'UORL prennent connaissance des possibilités de mobilité dans le cadre d'Erasmus+ KA 103 via la publication d'une offre dans le catalogue interne des formations édité semestriellement par notre établissement.

Une fois la candidature effectuée et validée par la Direction des Relations Internationales, la mobilité peut s'effectuer, qu'il s'agisse de la participation à une *staff week* ou de *job shadowing*.

A l'issue de la mobilité, une attestation de participation à une formation signée et reprenant les différents éléments afférents à cette dernière (dates, lieu, objet de la mobilité) est transmise l'agent qui peut ainsi envisager valoriser son expérience en joignant ce document officiel à toute démarche de promotion via une campagne de liste d'aptitude ou de tableau d'avancement par exemple.

La possibilité de partager son expérience et témoigner lors des JMI constitue également un moyen de valoriser sa mobilité auprès des personnels de l'établissement.

Dans le cadre d'une vision plus générale, la participation à des missions STA et / ou STT est considérée comme une plus-value et un moyen efficace et mesurable (nombre de mobilités par an avec volonté d'accroissement) de contribuer efficacement à l'internationalisation de notre campus en parallèle à d'autres opérations telles que la mise en place d'actions de formation autour de la question de l'interculturalité par exemple.

Dans cette optique, des cours de préparation linguistique sont également disponibles au sein du catalogue de formation pour aider les personnels pour lesquels la barrière de la maîtrise d'une autre langue constitue un obstacle. De même, la DRI offre un accompagnement personnalisé à la préparation de la mobilité aux personnels n'évoluant pas dans la sphère RI et qui souhaitent se lancer dans une mobilité STT.

2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Pour satisfaire aux exigences de la Charte Erasmus+ 2014-2020, une page spécifiquement dédiée au programme Erasmus+ a été créée et traduite en anglais : <http://www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/erasmus>. Pour la période 2021-2027, cette page inclura la nouvelle déclaration de politique Erasmus (voir 1.2).

Comme évoqué en début de candidature, une communication globale vis-à-vis du programme Erasmus+ est assurée lors du grand événement transverse que sont les JMI. Organisé en période de rentrée (au mois d'octobre), ce dernier mobilise tous les acteurs du métier RI de l'établissement afin de faire connaître le programme Erasmus+ et les possibilités de mobilités au plus grand nombre : étudiants et personnels de l'université.

La tenue de stands et d'animations au cœur du campus combinée avec l'organisation d'expositions et de tables rondes permettent de proposer une palette large des différents supports de communication à notre disposition. Ainsi, l'affichage du concours photo que nous proposons à nos étudiants en mobilité chaque année est un moyen ludique et efficace pour les étudiants de partager leur expérience de la mobilité en image et d'attirer de nouveaux candidats au départ. La présence d'étudiants ayant effectué une mobilité sur les stands constitue quant à elle un bel exemple pour donner envie aux étudiants qui se questionnent ou simplement leur laisser entrevoir tous les atouts que représente un séjour Erasmus+ à l'étranger.

Nos services RI (DRI et BRI) participent également à tout événement organisé par l'université afin de rendre visibles nos activités en lien avec la mobilité et plus particulièrement avec le programme Erasmus+. Ainsi, les étudiants ont l'opportunité de venir nous consulter lors des « Happy Campus Days » en septembre (journées d'accueil des nouveaux étudiants) et lors de nos portes ouvertes en février, grâce à notre présence massive au niveau central et dans les composantes, nous essayons alors d'entrouvrir les portes de la mobilité auprès des futurs bacheliers. En parallèle, la DOIP intervient dans les lycées pour parler des possibilités offertes par le programme Erasmus+. La DRI a également formé les membres des Centres Régionaux d'Information pour la Jeunesse de la région Centre-Val-de-Loire lors de la mise en place du dernier programme et cela sera reconduit pour la période 2021-27. Dans cette même période,

EU Grants: Proposal template (EACEA Erasmus+ IBA): V1.0 – 11.02.2020

L'université veillera aussi plus systématiquement qu'auparavant à la présentation du programme Erasmus+ lors de réunions rassemblant des (futurs) doctorants (journée « Avanthèse » et séminaires des écoles doctorales).

Dans la même veine, un projet de sensibilisation des nouveaux personnels de l'université est en cours de réalisation. Il s'agira d'intervenir lors des journées d'accueil des nouveaux personnels administratifs et enseignants afin de leur présenter les actions de l'université à l'échelle internationale et plus précisément sous le prisme de la mobilité Erasmus+ afin de les intéresser à de futures STA et/ ou STT. Il est également à noter que depuis la rentrée universitaire 2019-20, les équipes RI interviennent lors de la journée d'accueil des doctorants et les sensibilisent sur les possibilités de mobilités Erasmus.

En parallèle, chaque projet du programme Erasmus+ fait ou fera l'objet d'un plan de communication structuré lui étant propre. L'idée consistant à élargir la diffusion des résultats au-delà des réseaux académiques.

A titre d'exemple, la diffusion d'informations et d'éléments de communication autour de la bourse internationale de mobilité de crédits KA107 avec le Bénin (Université Abomey Calvi à Cotonou) dont l'UORL gère actuellement l'enveloppe depuis la rentrée dernière doit être constituée en interne :

- D'une lettre d'information
- De la réalisation de supports de communication (posters, flyers etc.)
- De témoignages vidéos d'étudiants sur les pages internet dédiées, sur les médias sociaux, ou en présentiel lors d'événements de promotion de la mobilité (journées de la mobilité internationale à l'UO)
- D'une campagne de promotion et tenue de réunions d'information en début d'année N-1

En externe :

- De communiqués de presse auprès des médias locaux (au Bénin)
- De la participation à des salons et manifestations universitaires
- D'une promotion auprès de réseaux bancaires professionnels nationaux et régionaux (BCEAO, BCEAC)

S'agissant de KA103, des réunions d'informations ont lieu au sein de chaque composante en période de rentrée afin de sensibiliser les étudiants n'ayant pas encore mûri un projet de mobilité et répondre aux questions de ceux déjà avancés dans leur idée, notamment s'agissant des aides financières proposées pour cofinancer les mobilités.

Veillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

Au-delà de la mise en ligne sur une page dédiée du site internet de l'université de la politique Erasmus et de la charte pour l'Enseignement Supérieur (ECHE), <http://www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/erasmus>, une communication ciblée des activités en lien avec Erasmus+ ainsi que la communication des principes de la nouvelle charte pour la période 2021-27 sera opérée grâce à la réactivation de l'édition d'une newsletter spécifique aux relations internationales de l'université. Ce canal de diffusion de l'information aura pour avantage de toucher l'ensemble des personnels de l'université (enseignants-chercheurs, administratifs et personnels des laboratoires).

L'équipe métier RI de l'UORL a initié un travail d'amélioration continue des éléments clés exigés par la charte Erasmus+ auprès du service pilotage, prospection et amélioration continue. Ainsi, un accompagnement technique fort et transverse doublé d'un portage politique marqué devrait permettre à l'UORL de poursuivre ses efforts et montrer sa capacité à progresser sur l'ensemble de ces thématiques. Cette démarche est notamment articulée autour de réunions d'animation métier sur les principes nécessitant un travail d'amélioration de nos pratiques et sur la diffusion de supports de communication auprès des BRI et des services centraux lors de réunions d'encadrement. Cette approche sera celle privilégiée pour la mise en œuvre des nouveaux principes de la Charte.

En parallèle, une formation à l'interculturalité sera proposée au catalogue interne de nos formations des personnels dès la rentrée 2020-21. La charte Erasmus+ devra faire partie du cahier des charges demandé à l'entreprise qui sera mandatée pour dispenser cette formation.

Dans cet esprit de travail collaboratif à l'échelle de l'université, au niveau de la communication autour du programme Erasmus+ et de la charte ECHE, un travail autour d'un plan de communication structuré en lien avec la direction de la communication de l'établissement est également prévu dès la rentrée 2020-21. Ainsi, il a bien été noté suite au retour de l'agence Erasmus+ France (analyse qualitative projet KA 103 2017-18 par exemple) que la communication externe mériterait d'être plus largement développée au-delà des réseaux académiques.

Est aussi prévue la présentation des nouveaux principes ainsi que de points d'étapes réguliers par la Vice-Présidente pour les RI Europe devant les conseils centraux et les réunions de directeurs de composante, ainsi qu'une communication élargie lors de l'édition des JMI 2020 et 2021.

Par ailleurs, la publication des projets menés par l'UORL sera automatiquement effectuée sur la plateforme « Erasmus+ project results ».

